

Madame la ministre,

Nous enseignons à l'école et tenons à vous interpeller au sujet de la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Ni ceux de l'école maternelle en vigueur depuis la rentrée 2015, tout comme leurs ressources pédagogiques mises en ligne sur Éduscol, ni ceux pour l'école élémentaire qui prennent effet en septembre prochain, n'ont fait l'objet d'une diffusion papier. Le tout, constitué à ce jour d'au moins 800 pages, n'est consultable qu'en version numérique et doit donc être téléchargé et imprimé par nos soins.

Cette situation est incompréhensible et inacceptable. Dans aucun métier un employeur n'agirait de la sorte. Nous avons besoin de ces ressources pour faire classe à nos élèves et ce n'est ni aux mairies, ni à nous, enseignants, de « payer » nos outils professionnels.

- Le ministère a pourtant su trouver en 2014 les moyens d'envoyer à toutes les mairies de France, sur papier glacé et en quadrichromie, le « Guide pratique des rythmes à l'école ». Pourquoi ce qui a été réalisé pour les élus ne le serait pas aujourd'hui pour les enseignantes, les enseignants et leurs élèves ?*

De même en 2002, le ministère avait été capable de diffuser les programmes scolaires et leurs documents pédagogiques d'accompagnement dans toutes les écoles. Pourquoi ce qui était possible hier ne le serait-il plus aujourd'hui ?

Madame la ministre, nous vous demandons de nous fournir les programmes et les documents pédagogiques qui les accompagnent en version papier, tout comme nous vous demandons de bénéficier de la formation continue qui nous fait tant défaut aujourd'hui.

Vous parlez de « refondation » ? Et bien, commencez par nous donner un moyen tout simple de bien faire notre travail. C'est une priorité pour l'école primaire et la réussite de tous nos élèves.

Dans l'attente, soyez assurée Madame la ministre de notre dévouement au service public d'éducation.